EXTRAIT DU REGISTRE DES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE

ARRT DE SARCELLES

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Douze Décembre, à 20 H 30.

Le CONSEIL MUNICIPAL de DEUIL-LA-BARRE, légalement convoqué par courrier du 06 Décembre 2022 et, par affichage du 06 Décembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Muriel SCOLAN, Maire.

PRESENTS: M. BAUX, Mme PETITPAS, Mme DOUAY, M. TIR (Arrivé à la question 03), Mme BRINGER, M. DUFOYER, Adjoints au Maire.

Mme DOLL, Mme MORIN, M. SARFATI, M. DA CRUZ PEREIRA, M. ROUSSEAU, M. NGWE, Mme MICHEL, M. FROIDURE, Mme MICHARD, Mme CHEMOUNY, Mme SIGNOR, M. CELESTIN (a quitté l'assemblée après le vote de la question 07), M. GUIRAL, Mme ANBANE, Mme GOCH-BAUER, M. GAYRARD, M. MEREL, M. GUILLO, Mme HAUDRY, M. ROY, M. LEGROUNE (Arrivé à la question 06), Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S): M. CHABANEL, Mme GERMAIN, Mme NAIT-DAOUD, M. MASSERANN, M. BONTEMS, Mme CHALLAL-PEREIRA, M. BROUARD.

Secrétaire :

M. GUIRAL.

PROCURATION(S):

M. CHABANEL	Α	Mme SCOLAN,
Mme GERMAIN	Α	Mme DOUAY,
Mme NAIT-DAOUD	Α	Mme DUFOYER,
M CELESTIN (à partir question 08)	Α	Mme PETITPAS,
M. MASSERANN	Α	M. BAUX,
M. BONTEMS	Α	Mme BRINGER,
Mme CHALLAL-PEREIRA	Α	Mme HAUDRY,
M. BROUARD	Α	M. ROY.

05b - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES INSTANCES - CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU COLLEGE DENIS DIDEROT

VU la note présentant cette délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020, décidant de la constitution et de la composition des Commissions Municipales et instances,

VU la démission de Monsieur Emmanuel DESAUNAY et l'installation de Monsieur Luc NGWE en qualité de Conseiller Municipal,

SUR PROPOSITION de Madame le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Luc NGWE, Conseiller Municipal, pour représenter la commune au sein du conseil d'établissement du collège Denis Diderot en remplacement de Monsieur Emmanuel DESAUNAY,

DECIDE que les membres du conseil municipal siégeant au conseil d'établissement du collège Denis Diderot sont les suivants :

Membres titulaires : M. Slimann TIR

Mme Samia NAIT-DAOUD Mme Yaëlle CHEMOUNY

Membres suppléants : Mme Kayalviji ANBANE

M. Luc NGWE

M. Bertrand DUFOYER

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour le Maire empêché et par délégation,

Le Maire-adjoint

Alain CHABANEL

Acte publié le 22 Décembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Julien GUIRAL